

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1223 - **PROJET**

modifiant le Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité (tarification des repas du camp de jour, des cours de tennis et du pickleball)

Attendu qu'il y a lieu d'apporter les corrections nécessaires à l'Annexe 1 du *Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* afin d'y ajouter la tarification des repas du camp de jour et la modification des coûts des cours de tennis et du pickleball;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 11 mars 2025;

À ces faits, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 – Modification de l'Annexe 1

1.1 Camp de jour : L'item L.26 de la section *Camp de jour* de l'Annexe 1 du *Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* est remplacé afin que la grille tarifaire se lise dorénavant comme suit :

CAMP DE JOUR (voir politique d'annulation à la note 2 à la fin de l'annexe)				
L.26	Camp de jour 6 à 12 ans	<u>RÉSIDENTS</u> Enfants et petits enfants d'un contribuable ou du conjoint/conjointe d'un contribuable ou locataire permanent 140 \$ par semaine par enfant de 8h à 17h00 50 \$ taxes incluses par semaine pour 5 dîners <u>NON-RÉSIDENTS</u> Enfants d'un non-contribuable ou d'un locataire saisonnier 50 \$ taxes incluses par semaine pour 5 dîners 195\$ par semaine par enfant de 8h à 17h00	Non et oui	

1.2 Culture, spectacles et activités : Les items L.37 et L.38 de la section *culture, spectacles et activités* de l'Annexe 1 du *Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* sont remplacés afin que la grille tarifaire se lise dorénavant comme suit :



CULTURE, SPECTACLES ET ACTIVITÉS (voir politique d'annulation à la note 2 à la fin de l'annexe)

L.27	Ciné-Club Saint-Donat	5,00 \$ / personne	Taxes incluses	
L.28	Spectacle au parc des Pionniers, à la place de l'Église et place Saint-Donat	Gratuit	Non	
L.29	Spectacle à l'église	Déterminé par résolution	Oui	Incluant les spectacles lors de la Symphonie des couleurs.
L.30	Table au marché public pour les non-résidents	25,00 \$	Taxes incluses	
L.31	Soirée dansante à l'aréna (Halloween, Noël, etc.)	Gratuit	Non	
L.32	Cours de gardien averti offert au 14 ans et moins	55,00 \$	Non	
L.33	Cours de premiers soins (adultes)	65,00 \$	Taxes incluses	
L.34	Cours de tennis offert au 14 ans et moins	158,00 \$	Non	
L.35	Cours pickleball offert au 14 ans et moins	84,00 \$	non	
L.36	Cours de natation offert au 14 ans et moins	10,00 \$	Non	
L.37	Cours tennis 15 ans et plus	158,00 \$	Taxes incluses	
L.38	Cours pickleball 15 ans et plus	84,00 \$	Taxes incluses	
L.39	Atelier de robotique (Camp de jour et parascolaire)	s/o	s/o	
L.40	Atelier de robotique pour enfant	s/o	s/o	

ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du

Joé Deslauriers, maire

Mickaël Tuilier,
Directeur général et
greffier-trésorier

Certificat (art. 446 du Code municipal)

Avis de motion : 11 mars 2025
Projet de règlement : 11 mars 2025
Règlement adopté le :
Publié et entré en vigueur le :

